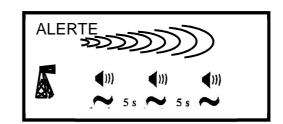
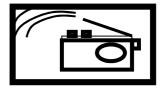
## **ANNEXE 6: INFORMATION DES FAMILLES**

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut parleur :



- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Fréquences sur lesquelles les stations conventionnées sont accessibles:

▶ Pour une alerte nationale :

France Inter 92.6 Mhz

France Info Le Mans: 105.5 Mhz France Info La Ferté: 105.7 Mhz France Info Sablé: 105.3 Mhz

▶ Pour une alerte départementale :

En général, il s'agit des stations « France bleu »

France bleu Le Mans : 96.0 Mhz
France bleu La Flèche : 91.7 Mhz
France bleu Sablé : 105.7 Mhz

Pour consulter la carte de couverture des réseaux FM: http://www.radioactu.com/frequences/

> N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.



- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.
- > Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).